

Des insoumis défient Tsahal

Une centaine de réservistes israéliens refusent de combattre dans les territoires occupés

By [Michel Paul](#)

Global Research, February 05, 2002

RFI 3 February 2002

Ils étaient 52 la semaine dernière. Ce week-end ils sont une centaine, des officiers, des sous-officiers et des hommes du rang, tous réservistes dans des unités combattantes de Tsahal. Ils sont signataires d'une pétition et proclament que, désormais, ils refuseront d'accomplir leur période annuelle de service dans les territoires occupés. Ils expliquent ce refus en raison des exactions de l'armée israélienne en Cisjordanie et dans la région de Gaza. Et ils n'hésitent pas à parler de «crimes de guerre» perpétrés par Tsahal au-delà de la ligne verte. Ils disent ne pas vouloir ternir la réputation de l'armée israélienne en se soumettant à des tâches qui lui font «perdre son âme» comme la défense des colonies de peuplement en territoire palestinien.

L'armée a réagi très rapidement. Les deux instigateurs de la liste des dissidents, deux officiers de réserves, Yaniv Izkovich et David Zonshein ont été immédiatement relevés de leur commandement à titre provisoire. Le général Shaul Mofaz, le chef d'état major de l'armée israélienne a vivement réagi à la grogne des militaires. «Lorsque l'on organise une telle campagne sur des bases idéologiques, cela va plus loin que le refus de servir.

C'est de l'incitation à la rébellion. C'est un acte on ne peut plus sérieux sur lequel l'Etat doit se prononcer et non pas seulement l'armée», estime le général Mofaz. Mais les responsables de l'armée israélienne s'opposent à l'exclusion pure et simple des signataires de la pétition. Il préfère la solution de leur mutation, dans un premier temps, puis des sanctions disciplinaires s'ils persistent dans leur refus d'obéissance, cela afin d'éviter une contagion de ce mouvement.

Parallèlement une contre-pétition a été lancée à grand renfort de publicité par des réservistes qui eux se déclarent prêts à servir partout où l'on aura besoin d'eux. Le parrain de cette initiative affirme avoir déjà recueilli plus d'un demi millier de signatures.

L'objection de conscience en Israël est très marginale, à l'exception notoire des ultra-orthodoxes qui sont dispensés en bloc de leurs obligations militaires. Tous les ans, seuls quelques dizaines de réservistes et de soldats du contingent indiquent leur refus de servir en Cisjordanie et à Gaza. Ils sont généralement emprisonnés pour la durée de leur service avant d'être rayés définitivement des listes de l'armée israélienne. Depuis le début de l'Intifada on remarque cependant un autre phénomène. Lorsque des unités de réserves sont mobilisés un grand nombre de soldats ne répondent pas à l'appel invoquant des motifs de santé, de travail ou des voyages à l'étranger.

Un absentéisme qui n'existait dans un pays où le patriotisme est de mise et où le service

militaire tient une place centrale pour l'intégration des jeunes dans la vie civile. Quant au général de réserve Ami Ayalon, ancien chef de la sécurité intérieure, le Shin Bet, il a lancé un nouveau débat en regrettant publiquement qu'un nombre trop faible de militaires refusent d'exécuter des ordres qu'ils estiment illégaux ou contraires à leur conscience. Il y a quelques années un groupe de rabbins avaient lancé un appel aux soldats religieux pour qu'ils refusent le cas échéant des ordres portant sur le démantèlement de colonies de peuplement. Un appel qui lui aussi à l'époque avait fait scandale.

Copyright RFI 2002. Pour usage équitable seulement

The original source of this article is RFI
Copyright © [Michel Paul](#), RFI, 2002

[Comment on Global Research Articles on our Facebook page](#)

[Become a Member of Global Research](#)

Articles by: [Michel Paul](#)

Disclaimer: The contents of this article are of sole responsibility of the author(s). The Centre for Research on Globalization will not be responsible for any inaccurate or incorrect statement in this article. The Centre of Research on Globalization grants permission to cross-post Global Research articles on community internet sites as long the source and copyright are acknowledged together with a hyperlink to the original Global Research article. For publication of Global Research articles in print or other forms including commercial internet sites, contact: publications@globalresearch.ca

www.globalresearch.ca contains copyrighted material the use of which has not always been specifically authorized by the copyright owner. We are making such material available to our readers under the provisions of "fair use" in an effort to advance a better understanding of political, economic and social issues. The material on this site is distributed without profit to those who have expressed a prior interest in receiving it for research and educational purposes. If you wish to use copyrighted material for purposes other than "fair use" you must request permission from the copyright owner.

For media inquiries: publications@globalresearch.ca